

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a décidé de se doter d'un Agenda 21.

Réunissant toutes les politiques départementales en respectant l'équilibre entre le développement économique, social et environnemental, l'Agenda 21 définira un programme d'actions à mener dans le département pour les décennies à venir.

Claude BATOLONE, Président du Conseil général et Député de la Seine-Saint-Denis, est très attaché au caractère participatif de la construction de cet Agenda 21 et souhaite associer largement la population à ce projet.

Vous pouvez d'ores et déjà contribuer à l'élaboration de cet Agenda par l'intermédiaire d'un forum participatif sur le site du Conseil général : **Site :**
<http://www.seine-saint-denis.fr/>